

De : Arthur.Billette@mern.gouv.qc.ca [mailto:Arthur.Billette@mern.gouv.qc.ca]

Envoyé : 15 juin 2015 17:00

À : Jean, Karine (BAPE)

Objet : RE: Suivi des demandes lors des audiences du BAPE

Bonjour Mme Jean,

Pour faire suite à la première partie de l'audience publique du projet de parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville, la commission d'enquête du BAPE soumettait la question suivante au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

Question

Veillez préciser quelles étaient les exigences concernant la conformité ou l'appui du milieu local dans le cadre du 1^{er} et 2^e appel d'offres (dans les décrets ou encore dans les documents d'appel d'offres)?

Réponse

À cette question, le MERN répond par deux réponses :

-Premièrement, il ne se trouvait aucune exigence concernant l'obtention de l'appui du milieu local dans ces deux appels d'offres (que ce soit dans les décrets ou encore dans les documents d'appel d'offres). Cependant, dans le cadre du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec (A/O 2005-03), la grille de pondération des critères non-monétaires (donc des critères non-obligatoires servant à évaluer les projets), incluait un critère concernant directement l'appui des élus locaux. (Annexe 8, p.2)

-Deuxièmement, dans le cadre du 1^{er} et du 2^e appel d'offres, l'attestation de conformité à la réglementation municipale était exigée. En effet, les documents d'appel d'offres d'Hydro-Québec (A/O 2003-02 et A/O 2005-03) précisent que « Le Fournisseur doit obtenir et maintenir en vigueur tous les permis et autorisations requis par les lois et règlements en vigueur au Québec, pour la construction du parc éolien et pour son exploitation à des niveaux de production conformes aux exigences du *contrat* » (article 20 du contrat-type). On y précise également cette demande : « Fournir une copie des documents qui démontrent que le site du projet est conforme aux lois et règlements relatifs à l'aménagement (urbanisme, zonage, foresterie, etc.). » (Point 3.1.2 de l'Annexe 11)

J'espère que ces éléments permettent une réponse adéquate à la question posée.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à me recontacter.

Au plaisir.

Arthur Billette

Conseiller à la Direction du développement des énergies renouvelables

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

5700, 4e Av. Ouest, bureau A-404, Québec, G1H 6R1

Tél.:418.627-6386 poste 8013, téléc.: 418.646-1878

arthur.billette@mern.gouv.qc.ca